

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au ~~médecin~~ doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-684706

176221

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule

Actif

Nom & Prénom

Date de naissance

Adresse

Tél. :

6638

Société

R.A.R

EL KHALIFI

1962

CASA

300 + 80 + 100 Dhs

Total des frais engagés

300 + 80 + 100 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, merci de me renseigner sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASA

Signature de l'adhérent(e) :

27/10/2022

Autorisation CNDP N° : A-215/2019

Dr. IBN GHAZALA FATIMA AZZAHRA
HEPATO-GASTROENTEROLOGUE
ET PROCTOLOGUE
648, ANGLE BD 2 MARS ET BD MODIBO KEITA
CASABLANCA - MAROC
TEL : 05 22 28 61 57

Dr. IBN GHAZALA FATIMA AZZAHRA
HEPATO-GASTROENTEROLOGUE
ET PROCTOLOGUE
648, ANGLE BD 2 MARS ET BD MODIBO KEITA
CASABLANCA - MAROC
TEL : 05 22 28 61 57

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/05/2022	Consultation		300DH	INP : 03M222224
08/06/2022	Contrôle		97	DR. IBN GHAZALA FATIMA HEPATOGASTROENTEROLOGUE 255 MARS ET BD MODIBO KEITA TANZAÏDJA 1000 MAROC

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant
<i>PHARMACIE NASRI Dr. Rachid NASRI 5bis Rue Lyautey Hay Hassani-Casa tél 022 93 28 55</i>	<i>27/05/22</i>	<i>801,00</i>


Spécialiste en hépato-gastro-entérologie et proctologie

- Hépatite virale, Estomac, Vésicule biliaire et intestins
- Proctologie médicale et Chirurgicale
- Certificat universitaire d'échographie
- Fibroscopie digestive et coloscopie
- Ancien Médecin au CHU Ibn Rochd

اختصاصية في أمراض الجهاز الهضمي الكبد و أمراض المخرج

- التهاب الكبد الفيروسي، المعدة، المراة والأمعاء
- أمراض المخرج و جراحة البواسير
- دبلوم الفحص بالصدى
- المنظار الداخلي
- طبيبة سابقة بالمركز الإستشفائي ابن رشد

Casablanca, Le :

27/05/2022

4 : Hy ari Nasri ép Gikholf

199,00 x 2

1) Glu teffoin
15/1 15/1 poi

P.P.C
199 DH

P.P.C
199 DH

(S.V)

2500

2)

cor bolini

igel x 31

209,00
119,00

3)

Ni teff-egt

1 gel / 51

6 pluie

(S.V)

801,00

PHARMACIE NASRI
Dr Rachid NASRI
15bis, Bloc C, Cte Compt
Hay Hassani-Ca
tél 022 93 28

Conserver de préférence avant la fin de: (voir base)

V008 - 10/21 - ECTALIAG



DR. IBN GHAZALA FATIMA AZZAHRA
HEPATO-GASTROENTEROLOGUE
ET PROCTOLOGUE
648, ANGLE BD 2 MARS ET BD MOUDIBOU KEITA
CASABLANCA - MAROC
TEL : 06 22 28 51 67



0522 28 61 57



docteuribnghazala@gmail.com

548، ملتقى شارع 2 مارس و شارع موريوكينا - إقامة السنة رقم 13 الدار البيضاء (أمام مسجد السنة)

548, Angle Bd. 2 Mars et Bd. Moudibou Keita - Résidence Assouna N° 13 - Casablanca (en face Mosquée Assouna)